

BULLETIN D'ADHÉSION

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

Je soussigné(e) : Monsieur Madame Société*

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

* Dénomination sociale (si société) : _____

Nom des associés : _____

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N° Siret : _____ Date de création ou reprise: _____

Activité principale : _____

Saisonnier : Oui Non Code APE / NAF : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Portable : _____

Email : _____

Forme juridique : Entreprise individuelle EIRL SARL EURL SCI SNC SASU
 Indivision Autre (à préciser) _____

Régime d'imposition : BIC BA BNC Micro Régime fiscal : IS IR

Inscrit au : Registre du commerce Répertoire des Métiers

Options d'imposition Si BIC ou BA : Réel normal Réel simplifié de droit sur option
Si BNC: Déclaration contrôlée Régime salarié Micro-entrepreneur
(déclaration n°2035) (assureurs)

Régime TVA : Réel normal Réel simplifié Mini-réel Franchise TVA

Déclaration : Mensuelle Trimestrielle Annuelle Acompte trimestre

Assujetti : Oui Non

Premier exercice comptable à prendre en compte : du _____ au _____

Je souhaite être rattaché-e au site de : Bordeaux Libourne

Première adhésion Réadhésion Transfert d'OGA : Lequel ? _____ Date de radiation : _____

DÉCLARATION

- Je déclare adhérer au CECOGEB et atteste avoir pris connaissance tant des obligations résultant de la législation relatives aux Organismes de Gestion qu'aux obligations (jointes au verso). Je m'engage à les respecter et les mettre en oeuvre.
- J'opte pour le règlement par prélèvement (le mandat SEPA ci-joint est à retourner complété au CECOGEB, accompagné d'un RIB).
- J'opte pour le règlement par chèque

Nom, Prénom du signataire : _____ Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») : _____

Fait à :

Le :



IDENTITÉ DU CABINET COMPTABLE

NOM du cabinet comptable: _____ Nom du correspondant _____
Adresse: _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél : _____ Email : _____

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE CECOGEB ?

- Expert-Comptable Autre chef d'entreprise Chambre de Commerce Chambre de Métiers
 Organisme professionnel Collectivités Manifestation Autre

QUI PEUT ADHÉRER ET QUAND ?

Toute personne ou société (artisans, commerçants, prestataires de service, professions libérales) relevant du régime BIC, BA ou BNC soumis à l'impôt sur les revenus ou à l'impôt sur les sociétés.

1°) ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

- Entreprise individuelle (dont EURL, LMNP, producteur d'électricité photovoltaïque)
- Société commerciale (SARL, EURL, EARL, SDF, SNC, SASU, SCP, ...)
- Micro-entreprise (sous certaines conditions⁽³⁾)

Modalités d'adhésion

L'avantage fiscal pourra vous être octroyé, au titre d'une année donnée, si vous adhérez dans les cinq mois à compter du début d'exercice comptable (exemple pour un exercice 1er janvier – 31 décembre : le 31 mai au plus tard) ou dans les 5 mois du début d'activité (exemple pour un début d'activité le 18 juin : au plus tard le 17 novembre de la même année).

2°) ENTREPRISES SOUMISES A L'IS

Modalités d'adhésion

Les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés peuvent adhérer à tout moment de l'année au CECOGEB et bénéficier de toutes les prestations offertes par le CECOGEB. Les avantages fiscaux ne s'appliquent pas pour les sociétés soumises à l'IS.

⁽³⁾ Les entreprises sous le régime micro qui ont dépassé au cours de l'exercice, le seuil du chiffre d'affaires du régime peuvent adhérer avant la fin de l'exercice, dans le cas d'une première année à un organisme de gestion agréé.

ENGAGEMENTS DES ADHÉRENTS

- L'adhérent s'engage à communiquer au CECOGEB chaque année, et au plus tard à l'expiration du quatrième mois qui suit la date de clôture de son exercice comptable, une copie du bilan, du compte de résultat et des annexes comptables et fiscales ainsi que les renseignements issus de sa comptabilité et nécessaires au CECOGEB pour établir son Dossier d'Analyse et de Prévention Economique, par l'intermédiaire de son Expert-comptable, ou par ses propres moyens. Le CECOGEB aura à charge de dématérialiser et télétransmettre au format EDI TDFC aux impôts ces documents, si le cabinet ne le fait pas (procédure rendue obligatoire par la loi de finances 2008) ou si l'adhérent n'a pas les moyens de le faire.
Pour remplir cette formalité, l'adhérent s'engage à fournir une convention et un mandat qui lui seront adressés auparavant par le CECOGEB pour signature.
- L'adhérent s'engage à répondre aux éventuelles questions ou observations suscitées par le contrôle arithmétique ou par l'examen de cohérence et de vraisemblance de ses déclarations.
- L'adhérent s'engage à informer le CECOGEB de tout changement relatif à son nom, prénom, raison sociale, adresse professionnelle, nature de l'activité exercée, forme juridique, numéro Siret et les coordonnées du cabinet comptable.
- L'adhérent s'engage à prévenir spontanément le CECOGEB en cas de contrôle fiscal et à lui transmettre les résultats du contrôle (notamment la notification et redressements ou l'avis d'absence de redressement)
- L'adhérent s'engage à régler dans les délais requis la cotisation dont il est redevable.
- L'adhérent s'engage à accepter les règlements par chèque et par carte bleue et à informer sa clientèle de son appartenance à un organisme de gestion agréé. Il doit afficher dans ses locaux ainsi que sur ses factures et correspondances la mention : « acceptant le règlement des sommes dues par chèques », chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un organisme de gestion agréé par l'administration fiscale.

ACCOMPAGNEMENT AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

Si l'adhérent rencontre des difficultés de paiement, il est invité à contacter le service des impôts dont il dépend. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficultés est proposée par le CECOGEB.

Plus d'information à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/dgfp/mission-soutien-aux-entreprises>

MENTIONS LÉGALES

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 06/01/78 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter aux coordonnées ci-dessous. Vos coordonnées pourront être communiquées à nos partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

